



☎ : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02

# MAIRIE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

7, Rue Pasteur - 60550 - VERNEUIL-EN-HALATTE

Département de l'OISE - Arrondissement de SENLIS



Croix de Guerre 39-45  
Remise le 11 Novembre 1948  
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2010

-oOo-oOo-oOo-

L'an deux mille dix, le vingt décembre, à 19 heures 00 minute, le *Conseil Municipal* de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise) légalement convoqué en date du 14 décembre 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de **Monsieur Christian MASSAUX, Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE.**

**Etaient présents :** Mr. MASSAUX, Maire – Mr LAHAYE – Mme PAPI – Mr MONDOLONI – Mr GOSSELIN – Mr VAN GEERSDAELE – Mme MARTIN – Mme COCU – Mr LAMOUR – Mr BOULANGER – Mme PARENT – Mr MARCEL – Mr SAROUILLE – Mme THERESINE – Mr KELLNER – Mr PINEAU – Mme SEBAN – Mme CARELLA – Mr LORTHIOIS

**Etaient Excusés :** Mme LAULAGNET (pouvoir à Mr MONDOLONI)  
Mme LENAIN (pouvoir à Mme MARTIN)  
Mr BUFFET (pouvoir à Mr MASSAUX, Maire)  
Mme MENEGON (pouvoir à Mme PAPI)  
Mme ZAREMBA (pouvoir à Mr KELLNER)  
Mme MORIAU (pouvoir à Mme CARELLA)

**Etait Absent :** Mr MONNOYEUR

-oOo-oOo-oOo-

Le Secrétaire de Séance désigné est Monsieur Philippe KELLNER.

-oOo-oOo-oOo-

Le procès-verbal du 25 Novembre 2010 n'appelant pas de remarques particulières, est adopté à l'unanimité.

**-oOo-oOo-oOo-**

## **1 – AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **1A Indemnités au comptable du trésor 2010 – Mr Fernandez**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au J.O. du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseils aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Le comptable de la Trésorerie de Pont-Sainte-Maxence ayant remis un état de liquidation des indemnités de conseil pour l'année 2010,

-----

*Il est précisé que le montant de l'indemnité est calculé proportionnellement aux dépenses moyennes des budgets des 3 années antérieures.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil du départ de Monsieur Fernandez pour Montpellier, sa région d'origine.*

-----

- **Le Conseil Municipal doit décider de l'attribution à Monsieur Angel FERNANDEZ de l'indemnité de conseil pour 2010, d'un montant total de 1 044,06 € (montant brut).**

**Approuvé à l'unanimité**

**-oOo-oOo-oOo-**

<b>1B Remboursement des frais de personnel par l'OTSI – Versement à l'OTSI d'un subvention d'équilibre</b>
--

Par 2 délibérations datées du 3 novembre 2008 :

- Permettant à Monsieur le Maire de signer une convention fixant les relations contractuelles entre la Mairie et l'OTSI de Verneuil-en-Halatte ;
- Permettant à Monsieur le Maire de signer une convention de mise à disposition de 2 personnels communaux auprès de l'OTSI de Verneuil-en-Halatte pour une durée de 3 ans ;

Se référant à l'article 3 de la convention de mise à disposition de 2 personnels,

« **Remboursement** : l'OTSI de Verneuil-en-Halatte remboursera à la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE le montant des rémunérations et des charges sociales de Mmes Christiane THIEBAUT et Nathalie GILLET. Ce remboursement sera établi en une seule fois, dans les 10 premiers jours de décembre de chaque année. »

Il est demandé à l'OTSI le remboursement à la commune de Verneuil-en-Halatte de la somme totale de **53.150,62 €**, correspondant au montant total annuel 2010 des salaires et charges versés pour Mmes Thiébaud et Gillet.

De manière concomitante, la commune de Verneuil-en-Halatte versera à l'OTSI de Verneuil-en-Halatte une subvention d'équilibre du même montant, soit **53.150,62 €**,

-----

*Monsieur LAHAYE souligne qu'il s'agit en l'occurrence d'un simple jeu d'écriture, l'objectif visé étant, par souci de transparence, de comptabiliser l'aide « en nature » apportée chaque année à l'OTSI par la collectivité.*

-----

**Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes de 53.150,62 € à l'encontre de l'OTSI de Verneuil-en-Halatte ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à mandater la somme de 53.150,62 € au profit de l'OTSI de Verneuil-en-Halatte.**

**Approuvé à l'unanimité**

**-oOo-oOo-oOo-**

<b>1C Fixation des tarifs du Musée de la Mémoire des Murs Serge Ramond au 1<sup>er</sup> Janvier 2011</b>
---

Par une décision de son conseil d'Administration, l'ASPAG a souhaité que les produits issus de la vente des entrées du musée Serge Ramond reviennent désormais à la commune au lieu d'être perçus par l'association.

Il est donc nécessaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de créer une régie de recettes particulière au musée (décision déléguée par le conseil au Maire) et de fixer par délibération les conditions tarifaires des entrées .

-----

*Monsieur PINEAU demande si le nombre d'heures passées par les bénévoles de l'ASPAG peut être quantifié .*

*Monsieur LAHAYE peut simplement vérifier au vu des dossiers de subvention montés chaque année combien d'adhérents mobilise l'ASPAG .*

-----

Il est proposé en 2011 de reconduire les tarifs appliqués par l'ASPAG en 2010 . Soit :

- Pour les habitants de Verneuil-en-Halatte : entrée gratuite
- Pour les extérieurs :
  - o Adultes : 4,60€
  - o Enfants jusqu'à 7 ans révolus : gratuit
  - o Enfants de 8 à 16 ans révolus : 2,30€
  - o Groupes adultes (à partir de 10) : 3,80€
  - o Groupes scolaires : 1,80€

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2011, tous les samedis de 14h00 à 18h00, le musée sera gratuit .

### **Approuvé à l'unanimité**

**-oOo-oOo-oOo-**

#### **1D Aide du Conseil Général de l'Oise au transport scolaire pour l'année 2009-2010**

Monsieur LAHAYE, Adjoint aux Finances, indique qu'une aide aux transports scolaires peut être attribuée aux communes organisant les déplacements scolaires des classes élémentaires entre les établissements scolaires et les équipements sportifs.

La commune de Verneuil-en-Halatte est concernée par le transport des classes élémentaires. Pour l'année scolaire 2009-2010 :

- Vers le Centre Nautique de Nogent/Oise  
déplacements 33 x 14 kms x 2 cars = 924 km
- Vers le gymnase rue du P. Calmette de Verneuil-en-Halatte pour l'école J. Ferry  
déplacements 167 x 6,5 kms x 1 car = 1085,50 km

**TOTAL**

**2009,50 km**

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général de l'Oise pour la prise en charge des transports scolaires vers les équipements sportifs durant l'année scolaire 2009-2010.

**Approuvé à l'unanimité****-oOo-oOo-oOo-****2 – PERSONNEL COMMUNAL****2A Création d'un poste d'Adjoint Technique**

Suite au départ en retraite de l'Employée responsable du restaurant scolaire Calmette, la commune a pris la décision de promouvoir en interne un personnel contractuel déjà affecté au service de la restauration scolaire.

<u>CREATION DE POSTE</u>	<u>TEMPS D'EMPLOI</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
1 poste d'Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C  <b>Effet : 01/01/2011</b>	<b>35 heures/semaine</b>	Poste technique  Fonction principale : Gestion – entretien du restaurant scolaire Calmette

**Il est demandé au Conseil Municipal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :**

- D'ajouter au tableau des effectifs un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe
- De supprimer un poste d'Agent de maîtrise.

**Approuvé à l'unanimité****-oOo-oOo-oOo-****2B Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe**

Par la voie de la promotion interne, un agent des écoles maternelles de la commune a la possibilité de passer le grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**Il est ainsi demandé au Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 :**

- **D'ajouter au tableau des effectifs un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe ;**
- **De supprimer le poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe.**

### **Approuvé à l'unanimité**

**-oOo-oOo-oOo-**

## **3 – URBANISME**

### **3A Projet de cession au sol d'alignement de la propriété MIGNE, 1 Rue de la Croix des Veneurs**

A l'occasion de la vente et de la division de la propriété MIGNE, 1 rue de la Croix des Veneurs, Hameau de la Rue des Bois, le terrain a été divisé en 3 lots, dont 2 vendus par le cabinet CISA Immobilier à des particuliers.

Une bande de terrain de 230 m<sup>2</sup> environ, le long de la RD 120 constituerait le 3<sup>ème</sup> lot et ferait l'objet d'une cession à l'euro symbolique au profit de la commune de VERNEUIL. En échange, la commune reconstruirait la clôture limitant les 2 autres parcelles en laissant un accès par la route pour le lot n° 2.

L'intérêt de l'acquisition pour la commune serait de dégager l'emprise foncière nécessaire pour prolonger la piste cyclable prévue jusqu'au croisement du lotissement du Petit Heumont et y aménager un passage protégé.

Ce dossier a été validé en Commission d'Urbanisme le 15 novembre 2010 et présenté en point d'information lors du conseil municipal du 25 novembre 2010.

#### Il a été convenu :

- Que le sol d'alignement (environ 230 m<sup>2</sup>) sera cédé à la Commune de VERNEUIL EN HALATTE à l'euro symbolique,
- Que les frais de géomètre seront répartis entre les acquéreurs, soit 1/3 pour la Commune de VERNEUIL EN HALATTE,
- Que la Commune aurait à sa charge la construction d'une clôture au nouvel alignement (50 mètres de longueur), la démolition de l'ancienne clôture ainsi que l'abattage d'arbres, haies, végétations dans l'emprise du sol d'alignement, ceci afin de donner de la visibilité et améliorer la sécurité.

-----

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été établis pour une première estimation des travaux à prendre en charge par la commune :*

- *frais de talutage et de démolition : 15.000 €*
- *Pose de clôture : 6.800 €*

*Répondant à une question de Mme SEBAN, Mr le Maire confirme que le seul accès à la route départementale du lot n°103 se fera bien en traversant la future piste cyclable . Mais à cet endroit, la vue est parfaitement dégagée .*

-----

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver cette session,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes de cession chez Maître NOLLOT, notaire à PONT STE MAXENCE**
- **D'approuver les frais de géomètre (1/3 au nom de la commune de VERNEUIL EN HALATTE), de notaire et d'enregistrement.**

**Approuvé à l'unanimité**

**-oOo-oOo-oOo-**

<b>3B Déclaration d'utilité publique au Hameau de la Rue des Bois</b>
---

Le Conseil Municipal a pris la décision de créer le long de la RD 120 sur sa portion traversant le hameau de la Rue des Bois , entre la ferme Maubuisson et le petit Heumont en limite d'agglomération, une piste cyclable permettant de sécuriser le passage des deux roues.

Une bande de terrain de 3 mètres de large, côté forêt, doit être réservée à l'aménagement de cette piste.

La réalisation de ce programme nécessite de procéder à des acquisitions foncières au sein des différentes propriétés forestières situées en bordure de la RD 120. La commune met en œuvre une démarche partenariale pour parvenir à des accords amiables avec les différents propriétaires ou exploitants concernés.

Toutefois, compte tenu de la nécessité de continuité de la piste et conformément à l'article L 21-1 du code de l'expropriation, il est souhaitable que la commune réalise un dossier de déclaration d'utilité publique permettant le recours à une procédure d'expropriation en cas d'impossibilité d'accord amiable.

-----

*M. le Maire précise que cette démarche de DUP est motivée par le refus de consorts possédant la parcelle classée en emplacement réservé (en hachuré sur le plan) de céder leur terrain à l'amiable .*

*A la question de M. PINEAU sur l'opportunité d'installer une clôture le long de la piste cyclable, il lui est répondu par la négative, l'accès devant rester libre pour la migration saisonnière des batraciens de la forêt vers les étangs .*

-----

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le code de l'expropriation et notamment ses articles L11-1, R11-3 et R11-19 ;  
 Vu la circulaire du 28 mars 1993 relative à la composition du dossier et à la procédure de déclaration d'utilité publique ;  
 Vu le projet d'aménagement d'une piste cyclable au hameau de la Rue des Bois ;  
 Vu le dossier ci-annexé relatif à la demande d'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;  
 Vu le périmètre joint à la délibération ;

Considérant l'intérêt pour la commune de mener à son terme le projet d'aménagement de piste cyclable à la Rue des Bois ;

- **De solliciter de Monsieur le Préfet de l'Oise le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et l'ouverture d'une enquête parcellaire conjointe sur le périmètre joint ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et pièce entrant dans le champ de la procédure d'expropriation ;**

### Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

## 4 – AFFAIRES COMMUNALES

### *Points d'informations*

#### Rapport d'activités 2009 de la CCPOH

*Monsieur LAHAYE présente l'ensemble des données extraites du rapport d'activités de la CCPOH et du rapport sur le service des ordures ménagères . Il joint des tableaux présentant les résultats des différents services publics gérés par la CCPOH .*

#### **1/FINANCES**

<u>TEOM</u>	2006	2007	2008	2009
Zone 1(PSM)	13,7%	14%	14%	14,1%
Autres	13%	13,3%	13,3%	13,6%

#### Dotation globale de fonctionnement

	2006	2007	2008	2009
Dotation de compensation	1 896k€	1 913k€	1 933k€	1 948k€
Dotation d'intercommunalité	816k€	961k€	1 410k€	1 291k€

#### **Budgets et CA 2009**

	Budget	CA
Fonctionnement dépenses	18 591k€	16 463k€
Fonctionnement recettes	18 591k€	19 137k€
Investissement dépenses	7 707k€	3 013k€

Investissement recettes	7 707k€	3 209k€
-------------------------	---------	---------

Excédent global (fonctionnement +investissement ) : 2 871k€

### **Endettement**

Capital restant du sur :

Agrandissement locaux :	25 4178€ soldé en 2015
emprunt déchetterie :	34 114€ (fonds de concours par SMVO) soldé en 2009
emprunts SIZI :	160 990€ (retenu sur attribution de compensation de PSM et Brenouille) soldé en 2015

Effectif 171 agents

Administration générale	9
Centre culturel	7
Service technique /om	7
Conservatoire	23
Crèches, halte garderie	67
Communication, Picardie en ligne	5
Développement économique	2
Clsh	35
Jeunesse	9
Maison de l'enfance	2
RAM	2
Portage repas	3

## **2/AFFAIRES SCOLAIRES**

### Collèges

#### Subventions aux collèges

Terriers (567 élèves)	23 140€
Cassin (584 élèves)	18 400€
Michelet (137eleves)	2 740€
Aramont (64 élèves)	1 280€
GACCS Senlis (15 élèves)	300€

#### Participations fonctionnement collèges

Sivos Angicourt /Sacy le Grand	34 302€
Aramont Verberie	7 733€

#### Turbo collèges

Les terriers	85 933€
Collèges extérieurs	27 952€
CAC	30 141€

Redevance piscine (élèves de Cassin et Terriers) 49 200€

Navettes piscine 7 275€

Surveillance accès au bus terriers 2 680€

GymnasesTainturier

Recettes	16 260€
Dépenses	41 665€

R Couderc

Recettes	19 300€
Dépenses	70 640€

**3/SERVICES TECHNIQUES**Déchets ménagers

Rapport collecte et traitement des déchets

Entretien des bâtiments

Travaux de réfection : crèches, manekine, gymnase, local jeunesse, conservatoire

Construction : démarrage nouvelle crèche, lancement maîtrise œuvre pour le pole social

Voirie

Travaux zone artisanale Sacy le grand, Rieux, Pont Brenouille, Moru Pontpoint

Aménagement des abords future crèche

**4/AFFAIRES SCOLAIRES**Petite enfance

Création d'une commission d'attribution des places (élus et responsables des structures)

Diminution des assistantes maternelles

Changements pour améliorer l'accueil des enfants et des familles

Suivi plus régulier des assistantes maternelles et visite annuelle des conditions de sécurité, d'hygiène du logement

Enfance : jeunesse

Pôle enfance organise toutes les activités (centres de loisirs de vacances, mercredis loisirs et accueils périscolaires)

Pôle jeunesse a en charge toutes les animations pour les 11-25ans (points rencontres jeunes) animations dans les collèges de Brenouille et des Terriers, animations vacances et animabus)

Pôle sports et loisirs en charge de l'animation sportive dans les gymnases, plaines de jeux, ateliers de cultures urbaines

Portage de repas à domicile

36207 repas en 2009 dont 6247 à verneuil

## 5/CULTURE

### La manekine

Résidences et actions culturelles (compagnies theatre,musiques actuelles,vidéo)

### Le conservatoire

Cours de musique et danse, ensembles instrumentaux

## 6/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Liquidation judiciaire de la papeterie et d'Azur foncière (site ex salpa)

Etude de redynamisation de la ZI Pont Brenouille

Réunions de travail sur le projet Champ Lahyre /Leclerc

Poursuite de l'aménagement de la ZA de sacy le Grand

Poursuite des travaux de requalification de la voirie Moru Pontpoint

Aide à la création et à la reprise d'entreprises avec Oise Est initiative (43 projets accompagnés 18 financés)

## 7/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Scot

Poursuite de l'élaboration du PADD

### Frapp

Validation du tableau des opérations à présenter au titre du plan triennal 2009/2011

### Pays sud de l'Oise

Sous l'impulsion du conseil de développement réflexion et avance dans le projet d'un insectarium deux sites retenus Ermenonville et domaine de Vilette

## 8/COMMUNICATION /NTIC

6 numéros du « Notre Pays »

Affiches, Plaquettes, Guides, événementiels....

Lancement d'un marché de signalétique pour les zones économiques (hors Alata)

## 9/PICARDIE EN LIGNE

Sites de Pont Sainte Maxence, Rieux, Sacy le Grand, Verneuil-en-halatte

300 usagers, 70 demandeurs d'emplois,10 artisans ou commerçants

<b>10/INFORMATIQUE / SIG</b>
------------------------------

Enrichissement des données du Système D'information Géographique à l'usage des communes

**-oOo-oOo-oOo-**

<b>Rapport d'activités 2009 sur les Ordures Ménagères</b>
---

**33 587 habitants 12 568 foyers (Verneuil-en-Halatte 4398 habitants 1639 foyers)**

**Compte administratif 2009**

1/Dépenses de fonctionnement : 3 309 858€

Prestations SITA VEOLIA PLASTIC OMNIUM	: 1 703 563€
Participation au SMVO	: 1 531 543 €

2/Recettes de fonctionnement : 3 409 526€

Recette redevance spéciale (57% issu des collectivités locales)	: 166 959€
TEOM (99% des recettes)	: 3 277 327€
Reversement collecte du verre	: 20 581€

3/Dépenses d'investissement : 10 959€

Achat caissettes, conteneurs, borne apport volontaire

4/Recettes d'investissement : 21 058€

Dotations, opérations d'ordre

5/Répartition des couts

Collecte sélective de déchets : 381 376€soit 12,08€/hab  
 Collecte de déchets verts : 212 449€ soit forfait de 20 442€ mensuel plus 13,20€/t  
 Collecte et traitement des encombrants : 118 110€ soit forfait de 7 985€ mensuel plus 47,33€/t  
 Collecte des déchets résiduels : 776 689€ soit 61 042€ mensuel  
 Location maintenance des conteneurs : 195 385€ soit 76,35€/m3/an  
 Traitement par incinération : 759 087€ soit 81,86€/t  
 Participation forfaitaire au SMVO : 772 421€ soit 22,85€/hab  
 Levée des apports volontaires verre: 44,78€/t  
 Transport du verre : 11,39€/t  
 Levée apports volontaires journaux magazines : 69,39€/t  
 Levée apports volontaires emballages : 485,39€/t  
 Cout résiduel du tri : 0€  
 Investissement :10 959€  
 Frais de fonctionnement : 19 550€  
 Frais de personnel : 45 618€  
 Amortissements : 18 209€

Enfouissement encombrants : 47,33€/t  
 TGAP : 13€/t

## 6/ Répartition des tonnages

Déchets origine commerces et entreprises : 885t  
 Déchets résiduels des particuliers : 8075t soit 240kg /hab (en baisse)  
 Encombrants : 262t soit 7,8kg/hab(stable)  
 Verre : 912t soit 27,1kg/hab (stable)  
 Journaux : 796t soit 23,7kg/hab(stable)  
 Emballages : 942t soit 28,4kg/hab(stable)  
 Déchets verts : 2644t soit 78,6 kg/hab(stable)

## 7/ Prestataires et marchés publics

		Echéance	
Om résiduelles	: Sita	5+2ans	31/8/2012
Encombrants collecte	: Sita	2ans	31/3/2013
Encombrants traitement	: Sita	3ans	31/3/2013
Incinération	: Esiane	14ans	2017
Collecte sélective PAP	: Veolia	2ans	28/2/2010
Collecte déchets verts	: Sita	2ans	31/3/2010
Collecte PAV emballages, journaux	: Veolia	2ans	28 /2/2010
Collecte verre	: Veolia	2ans	28/2/2010
Location conteneur	: Plastic omnium	7ans	30/11/2011
Collecte piles	: déchetteries		
Tri collecte sélective	: Esiane	14ans	2017
Compostage déchets verts	: Natureco		

-----

*Mr LAHAYE précise que 3 309 858 € de dépenses représentent 98,5 € /Habitant . Les contribuables de la CCPOH, en fonction des valeurs locatives moyennes par communes, paient de 50% moins cher à 50% plus cher (Verneuil) que cette valeur moyenne par Habitant .*

*Les coûts O.M. baissent globalement en raison :*

- *Des nouveaux contrats passés avec Veolia ;*
- *De la diminution du tonnage incinéré à Villers Saint Paul .*

*Mr MARCEL estime que les tonnages incinérés en moins sont une bonne nouvelle en soi ; cependant cette baisse de tonnage devrait globalement faire augmenter les coûts d'incinération .*

*Mr LAHAYE répond que les baisses de tonnages de déchets ménager sont compensées par l'apport des Déchets Industriels Banals (les D.I.B. : cartons, palettes, plastiques ...) des entreprises qui, elles, paient l'incinération « plein pot » à l'exploitant du SMVO .*

*Mr LAHAYE estime qu'en outre l'augmentation prévue de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à 32 €/T devrait inciter les cantons de Ribécourt et Attichy restés à l'enfouissement de leurs O.M. à adhérer prochainement au SMVO . Cet apport de population est estimé à 50.000 personnes .*

*A une demande de précision de Mr LORTHIOIS, Mr LAHAYE confirme que l'emprunt « déchetteries » a bien été soldé en 2009 .*

## POINTS D'INFORMATIONS DIVERS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le **Contrat Eau Potable** doit être renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La nouvelle proposition inclut la prise en charge de 100 compteurs renouvelés par an ainsi qu' en option la prise en charge de la facturation en lieu et place de la collectivité .  
Une seule offre, celle de la Lyonnaise des Eaux, est parvenue dans les délais fixés sur le règlement de consultation .  
Rendez-vous a été pris début janvier avec la responsable de l'unité de Creil, Mme PERICOU, pour finaliser le contrat .
- Des murs de la Maison de l'Enfance, de la cantine scolaire Calmette, de Salomon de Brosse ont été récemment **taggés** en plein jour . Une procédure de marché adapté pour une installation de vidéoprotection des espaces et bâtiments publics sera prochainement lancée.
- Monsieur le Maire rappelle que les fêtes de fin d'année sont propices aux  **cambriolages**  et en appelle à la vigilance de chacun .
- **Les intempéries neigeuses**  de ces derniers jours ont mobilisé des équipes de salage en action dès 5h00 du matin, avec 2 saleuses à disposition . Les équipes ont salé tous les jours sauf le dimanche . Ainsi 20 tonnes de sel ont été dispersées sur les chaussées . Le stock est actuellement de 25 tonnes disponibles . Il faut rappeler que les routes départementales (RD 120, RD ...) sont salées par les services du Conseil Général de l'Oise, y compris là où elles traversent l'agglomération .  
Les côtes sont traitées en priorité (rue de l'Egalité, cavée Lerambert...) . L'acquisition d'une lame, équipant l'un des tracteurs, a été prévue au budget .
- Mme THERESINE tient à remercier tous les élus ayant participé à la  **distribution des colis de Noël**  samedi 19 décembre .
- Monsieur SAROUILLE à son tour remercie les personnes ayant participé au  **téléthon**  le 4 décembre dernier . Avec l'argent recueilli à la BA 110, une somme totale de  **3.037,07 €**  a pu être comptabilisée .

Aucune autre question diverse n'est soulevée par l'Assemblée.

-oOo-oOo-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, *Monsieur le Maire* remercie l'Assemblée et lève la séance à 20 Heures 15 Minutes.

-oOo-oOo-oOo-

La parole est ensuite donnée au public.